



CAPN A

Déclaration Liminaire

CAPN DE SÉLECTION DES CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

16 juin 2020

Au vu des conditions matérielles dans laquelle se déroule cette instance, les élus CGT ont décidé de ne pas développer sur le contexte social actuel et pourtant il y aurait à dire, ni de revenir sur l'autosatisfaction du président de la république dans son discours de dimanche.

Concernant la formation des Agents C actuelle, depuis un mois, l'équipe pédagogique de l'ENFiP assure la formation des Agents C en distanciel.

Même si elle a bien conscience que cette solution a été prise dans le cadre de la crise sanitaire, elle ne peut que faire remonter les difficultés qui en découlent.

A ce stade nous pouvons déjà en tirer des conclusions.

Le format en distanciel n'est absolument pas adapté à la formation :

- La DGFIP et l'ENFiP ne disposent pas des moyens techniques pour assurer ce genre de formation : Saturation de la plateforme, problème de connexion , outils de visioconférences non adaptés.
- La durée de la formation, les supports utilisés ont été construits pour une formation en mode présentiel et ne sont donc pas adaptés pour le distanciel.
- ▶ Au niveau de l'organisation mise en place, l'ENFiP a fait une erreur en décidant de faire de l'enseignant l'unique point d'entrée pour les stagiaires.

Les enseignants coordonnateurs ont payé un lourd tribut de cette erreur.

Ils ont été le réceptacle d'une multitude de questions et de problèmes (RH/problème de connexion/ problème logistique) bien loin de leurs domaines de compétences.

- ▶ Le stagiaire dans tous cela, est tout seul derrière son écran.

Il dispose des cours mis en ligne, pose des questions à travers des forums ou directement au coordonnateur, remercie les enseignants qui mettent en place des visios ou des audios mais une grande partie du temps il reste seul pour gérer son stress, son emploi du temps, ses incompréhensions qui en présentiel pourrait être levées en quelques secondes.

Pour les parents de jeunes enfants, vient en plus se rajouter le problème de la garde d'enfant.

Au niveau local, les organisations syndicales ont demandé à l'ENFiP de faire un message de bienveillance à l'égard de ce public pour les rassurer notamment pour la gestion des visioconférences.

Le seul message adressé aux AAFIP a été de leur rappeler que la présence était obligatoire en visioconférence et qu'ils devaient respecter les horaires de télétravail.

C'est un peu sec et, surtout, ce n'est pas prendre en compte qu'à ce jour encore les crèches, les écoles n'acceptent pas l'intégralité des enfants.

Encore une fois, c'est l'enseignant qui doit gérer en direct les problèmes avec le stagiaire (souvent la stagiaire) et heureusement pour l'ENFiP, pour la DGFIP l'enseignant est plus diplomate que ça.

Cette formation en distanciel a permis de mettre en évidence, le rôle primordial des chargés d'enseignement et le rôle de pédagogue qu'ils doivent assurer.

Pour la CGT le recrutement des chargés d'enseignement doit faire la part belle à la pédagogie et en aucun cas se baser uniquement sur les compétences techniques.

👉 CONCERNANT L'APPEL DES LAURÉATS C PRÉSENTS SUR LA LISTE COMPLÉMENTAIRE :

L'ENFiP nous a annoncé que ces 300 agents commenceront leur scolarité le 24 août en distanciel.

Nous nous étonnons de ce choix et en l'absence de seconde vague épidémique nous exigeons que ce public puisse effectuer une scolarité normale et cela pour deux raisons :

- ▶ D'une part, la formation en distanciel actuelle des agents C, malgré les efforts de tous les acteurs de la formation, n'est pas satisfaisante et reste une formation en mode dégradé
- ▶ D'autre part au niveau des enseignants le télescopage à partir du mois de septembre entre un public en distanciel et en présentiel (Inspecteur/LEP-LA) va générer d'énormes problèmes de gestion de planning et de charge de travail.

C'est pourquoi, hormis des problèmes de santé publique, aucune raison liée à des problèmes d'accueil ne peut nous être opposée.

Pour la CGT seul le manque d'anticipation de l'appel d'une partie de la liste complémentaire d'agents C de la part de l'ENFiP peut justifier de mettre en place une formation en distanciel pour ce public.

A croire que cet appel tombe des nues et n'était pas prévue initialement !

La DGFIP gère ses effectifs et est responsable de leur formation.

En ayant décidé de faire appel à la liste complémentaire au vu de renoncations et surtout des sous effectifs, il est de votre responsabilité d'assurer une formation de qualité et non au rabais.

La formation en distanciel n'est pas une solution, les problèmes inhérents à sa mise en place mettent bien en évidence la piètre qualité de cette dernière, elle ne doit pas devenir la règle.

L'ENFiP dispose de locaux et de personnels qualifiés; s'ils ne sont pas suffisants c'est à vous de faire le nécessaire et d'augmenter la capacité d'accueil de l'ENFiP.

Ce n'est ni aux stagiaires ni aux personnels de l'ENFiP de faire les frais de votre absence de prévision.

A ce propos, on ne peut que regretter la fermeture de l'établissement du Michel Ange à Noisy le grand qui se consacrait à la formation des AAFIP.

👉 LA SCOLARITÉ DES LEP/LA :

Les lauréats viennent de recevoir un dossier administratif leur demandant de se positionner sur une école (Noisy ou Lyon)

Mais quel sera le parcours de formation qu'ils vont suivre ? Se fera-t-il bien en présentiel, quel en sera le calendrier, comment cette formation se découpera-t-elle ? Sous quelle forme se déroulera-t-elle ? Sur quels sites ? Quel rôle joueront les CIF et ACIF ?

Pour la CGT, il est urgent de prendre des décisions et de les communiquer aux lauréats. Il n'est plus possible de naviguer à vue, les échéances arrivent à grand pas, il est primordial que les collègues puissent s'organiser dès à présent.

👉 SCOLARITÉ DES A ET DES B À VENIR :

Sauf problème de santé publique, nous exigeons que ces formations se fassent en mode présentiel et que l'ENFiP commence à communiquer vers les lauréats. Une fois encore ces derniers doivent pouvoir s'organiser pour les rentrées à venir.

Ou en sommes nous des affectations écoles pour les lauréats des concours d'inspecteur ? Une fois encore les affectations sur l'école de Toulouse posent de gros problèmes.

La CGT déplore une fois de plus qu'il n'y ait pas d'épreuve dédiée « missions foncières » aux concours d'inspecteur.

Les lauréats sont confrontés à des affectations d'office sur l'école de Toulouse, sous quels critères ?

Des demandes de dérogations pour certains dossiers ont été déposées il y a plusieurs semaines déjà et nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.

Le report de l'oral du concours B externe a entraîné un décalage de calendrier. Mais qu'en est-il des affectations écoles, comment les stagiaires vont-ils pouvoir s'organiser en si peu de temps ? Quid de l'inscription en écoles de leurs enfants lorsque ces derniers accompagneront les parents lauréats de concours.

Il est une fois encore urgent de répondre aux interrogations des lauréats.

Et ou en est-on de la future scolarité des contrôleurs ? Que doit-on envisager pour les prochains mois ?

Et sur leurs droits ? Aujourd'hui pour les lauréats internes, que doit-on leur répondre en ce qui concerne leurs droits à congés jusqu'au 30 septembre 2020 ? Où sont les textes, décrets, ordonnances ? Ce manque de respect à l'égard des collègues qui se sont investis est intolérable. Cette situation est intenable, et ce ne sont pas les services Ressources Humaines locaux qui vous diront le contraire puisqu'eux aussi sont incapables de répondre à leurs questions.

☛ LES STAGIAIRES A ET B SORTANT :

Si la crise sanitaire a eu pour conséquence une gestion dans l'urgence des problématiques ENFiP, il est désormais temps de se relancer et de répondre aux interrogations des ex-stagiaires, par exemple quel sera le régime indemnitaire des inspecteurs Stagiaires pendant leur stage probatoire, quels droits à congés pour eux ? Ou en est-on d'une hypothétique note de cadrage qui devait nous être envoyée sur ces problématiques ?

Et le stage, dans quelles conditions ce dernier va-t-il se dérouler. Un grand nombre de stagiaires sont positionnés sur des missions de contrôle fiscal, mais quel devenir pour cette mission au sein de la DGFIP ? Et comment évaluer des stagiaires sur une mission qui reprendra son activité au mieux en septembre prochain, une mission totalement à l'arrêt suite à la crise sanitaire, une mission totalement désorganisée actuellement.

Et comment ne pas s'interroger sur les stages prévus initialement dans le cadre du passeport de formation, dans quelle mesure se dérouleront-ils ? À quelle date ? Comment seront-ils organisés ? Et surtout auront-ils bien lieu sur certaines missions qui semblent être menacées par des réformes qui laisseraient un blanc seing à l'ensemble des acteurs économiques ?

Sur les formations à venir, il est urgent là encore de s'organiser, de planifier les rentrées à venir et de communiquer sur les décisions prises par l'ENFiP.

Cette organisation doit dès à présent envisager une rentrée avec la mise en place de gestes barrières et une rentrée avec une possible seconde vague du virus. En effet les deux hypothèses doivent être retenues pour une fois encore ne pas se retrouver à gérer l'ensemble des stagiaires dans l'urgence !

En anticipant les scénarii possibles, vous permettrez aux équipes pédagogiques et administratives d'être préparées au mieux et ne pas devoir, une fois encore, travailler dans l'urgence sans cahier des charges et sans directives claires.

L'ENFiP et la Direction Générale doivent apporter des réponses et prendre cette question de la formation professionnelle comme une question essentielle et non annexe.

Pour la CGT, les enjeux de la formation professionnelle ne doivent pas être mis de côté au prétexte de la crise sanitaire, mais faire l'objet des attentions nécessaires permettant aux futurs agents de la DGFIP tous cadres confondus d'accéder à un socle de formation de qualité.

Il est urgent que l'ENFiP se dote d'un pilote pour que le jour d'après ne soit pas le retour du jour d'avant !

☛ CONCERNANT LE GRH10 :

Nous déplorons encore une fois votre absence de prévision et votre frilosité, lors de la CAP de présélections, à ouvrir à plus candidats la possibilité de suivre cette sélection.

● Comme nous vous l'avions prédit quelques candidats présélectionnés ne sont pas allés au bout de cette sélection, d'où l'importance d'étoffer cette présélection.

En conséquence, certains établissements vont devoir établir des fiches de postes. Malgré nos alertes lors de la CAPN de présélections, sur une situation qui avait conduit il y a un an un établissement à recruter par fiche de poste, nous nous retrouvons dans une situation similaire cette année encore. Un esprit mal intentionné pourrait croire que c'est voulu.

Initialement cette présélection devait permettre de pourvoir les remplacements et de reconstituer des viviers, où sont-ils ? Le constat est amer, absence de vivier à Clermont, Noisiel, Toulouse et Nevers, alors même que sur Nevers et Toulouse les effectifs sont à -1.

Encore une fois votre refus d'ouvrir cette la présélection à d'autres candidats, soit-disant pour absence de profil, ne permet pas à l'ENFiP d'assurer correctement sa mission.

Nous rappelons qu'un bon candidat ne peut pas être sélectionné qu'à partir de son dossier.

Celui-ci doit être confronté aux stagiaires afin qu'il se révèle.

Parfois nous avons des bonnes surprises parfois non.

D'où la nécessité de maintenir ce GRH10 et d'arrêter de sous-dimensionner la présélection.

Enfin, nous demandons l'appel de l'intégralité des listes complémentaires aux concours d'agent, de contrôleur et d'inspecteur pour pourvoir aux besoins de fonctionnement des services.